

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis 75001 Paris – 01 40 28 06 21 - www.accomplir.asso.fr

Paris, le 16 avril 2009

Mme Anne Hidalgo
Adjointe au Maire de Paris
chargée de l'Urbanisme
Hôtel de Ville de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris Cedex 04

Objet : terrasse de la pizzeria Enio

Madame le Maire,

Il y a dix mois, nous attirions votre attention sur la construction d'une terrasse fermée de grande dimension à l'angle des rues de la Ferronnerie, Saint-Denis et des Innocents. Nous nous étonnions que la pizzeria Enio (propriétaire M. Sfez) ait pu obtenir une autorisation pour construire une telle terrasse. En réalité, cette autorisation n'existait pas et cette terrasse était totalement illégale. Lors du bilan de mandature du 1^{er} arrondissement le 15 janvier dernier, vous avez d'ailleurs insisté longuement sur le caractère inacceptable d'une telle construction et sur votre détermination à faire respecter la loi.

La Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue a assigné la pizzeria Enio et a gagné en première instance et en appel. En conséquence, cette terrasse aurait dû être déposée au 1^{er} mars 2009. Or, elle est toujours là. Nous ne comprenons pas qu'un délai supplémentaire soit accordé sans raison à cet établissement, alors qu'il n'y a plus qu'à faire constater par huissier que la terrasse n'a pas été démolie et à chercher une entreprise pour s'en charger aux frais de la pizza Enio.

Nous sommes tentés d'en conclure que la Ville de Paris n'a pas réellement la volonté de faire appliquer cette décision de justice.

Nous avons rencontré M. Sfez en juillet 2008 et il nous avait déclaré: "*Anne Hidalgo est ma copine !*". Nous espérons que vous allez nous prouver qu'il a menti, et lui démontrer qu'il n'est pas au-dessus des lois en faisant procéder au démontage immédiat de cette terrasse ainsi que le stipule la décision de justice.

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis 75001 Paris – 01 40 28 06 21 - www.accomplir.asso.fr

La non exécution de la décision (Arrêt confirmatif de la Cour d'appel) est une incitation à la désobéissance de chacun, outre la mise en cause de La Justice, de l'autorité du Prefet et de celle Maire de Paris.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'association Accomplir
Gilles Pourbaix, président
49 rue Saint-Denis
75001 Paris

Copie à:

- Mme Lyne Cohen-Solal, Adjointe au Maire de Paris, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art
- Mme Annick Lepetit, Adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public
- M. Jean-François Legaret, Maire du 1^{er} arrondissement